

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020
A 18h00 – BAUX-DE-PROVENCE

L'an deux mille vingt,

le seize septembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Country Club de la commune des Baux de Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MARECHAL Edgard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; ROGGIERO Alice ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

EXCUSES (ARRIVES EN COURS DE SEANCE) : MMES ET MM. BISCIONE Marion ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; MANGION Jean ; PONIATOWSKI Anne

Madame Anne PONIATOWSKI accueille les membres de l'assemblée à la Salle du Country Club des Baux-de-Provence.

M. CHERUBINI énonce les procurations :

- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De M. GARNIER Gérard à M. GALLE Michel ;
- De M. MARIN Bernard à MME. LODS Lara ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De M. SANTIN Jean-Denis MME. LICARI Pascale

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET DE DEUX ASSESSEURS

Monsieur GESLIN Laurent a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 09 JUILLET 2020

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 09 juillet 2020 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

- **Décision n°84/2020** : Crise sanitaire COVID 19 – Attribution du marché n° MAPA2020-06 – Acquisition et livraison de deux camions bennes VL et de deux broyeurs à végétaux lots 1 et 2
- **Décision n°85/2020** : Convention entre la Commune de Saint-Etienne du Grès et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la mise à disposition du service « Informatique »
- **Décision n°86/2020** : Investigations géotechniques dans le cadre du projet du futur captage d'eau souterraine
- **Décision n°87/2020** : MAPA2020-02 – Mise en conformité des périmètres immédiat et rapproché de la source de Manville commune de Maussane les Alpilles
- **Décision n°88/2020** : Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme Intercommunal « Alpilles en Provence » et la commune de Saint-Rémy de Provence – Dispositif relatif au stationnement

- **Décision n°89/2020** : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la commune d'Eygalières concernant la mise à disposition de la police mutualisée
- **Décision n°90/2020** : Achat d'équipements de télétransmission pour la régie de l'eau et la régie de l'assainissement auprès de la société LACROIX SOFREL – Bon de commande n°DR-02/07/2020-601, -602
- **Décision n°91/2020** : Achat de produits de traitement destinés aux stations d'épuration des communes de Saint-Rémy de Provence, Mouriès, Saint-Etienne du Grès et Fontvieille auprès de la société AQUAPOLYM – Bon de commande n°DR-08/07/2020-611, -612, -613, -614
- **Décision n°92/2020** : Contrat de gestion de parc des véhicules de collecte des déchets de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles
- **Décision n°93/2020** : Achat de matériel informatique auprès de la société NEPTIS SARL pour équiper les bureaux de l'Office de Tourisme Intercommunal de la commune de Saint-Rémy de Provence et ceux du Bureau d'Information Touristique de la commune de Fontvieille
- **Décision n°94/2020** : Achat de matériel informatique auprès de la société NEPTIS SARL pour équiper les bureaux du siège de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
- **Décision n°95/2020** : Avenant n°1 au lot n°2 du marché n°MAPA2019-11 Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de création et réhabilitation d'ouvrages d'assainissement collectif sur la Commune d'Eygalières
- **Décision n°96/2020** : Contrat de service marchés-sécurisés, profil acheteur de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles
- **Décision n°97/2020** : Détection et géoréférencement des réseaux enterrés sur 1040ml de voies sur la Route départementale 27
- **Décision n°98/2020** : Crise sanitaire – Covid 19 – Avenant n°2 – Convention d'investissement conclue entre la CCVBA et l'association INITIATIVE PAYS D'ARLES pour abonder le fonds de prêt COVID Résistance
- **Décision n°99/2020** : Crise sanitaire – Covid 19 – Avenant n°1 – Convention portant délégation exceptionnelle et temporaire de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Provence Alpes Côte d'Azur à la CCVBA
- **Décision n°100/2020** : Crise sanitaire – Covid 19 – Avenant n°1 – Convention de partenariat entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et l'association INITIATIVE PAYS D'ARLES pour la mise en place et la gestion d'un fonds de soutien aux entreprises des Alpilles dans le cadre du Covid 19
- **Décision n°101/2020** : Contrat d'assistance téléphonique et mise à jour du « standard Front Shop » pour les besoins de l'Office de Tourisme
- **Décision n°102/2020** : Maîtrise d'œuvre en vue de la mise en sécurité Chemins du Ribet et de la Vieille Font sur la Commune de Fontvieille
- **Décision n°103/2020** : Maîtrise d'œuvre en vue de l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement et création de branchements sur la route d'Orgon à Eygalières
- **Décision n°104/2020** : Extension du réseau pluvial ZA Sainte Philomène à Mouriès
- **Décision n°105/2020** : Etude d'opportunité de la prise de compétence mobilités par l'association « AGIR, le transport public indépendant » dont la Communauté de Communes Vallée des baux-Alpilles est adhérente
- **Décision n°106/2020** : Avenant n°1 à la mission de Maîtrise d'œuvre en vue du remplacement du réseau d'eau potable sur la RD32 à Saint-Etienne du grès

Messieurs et Mesdames BISCIONE Marion, JODAR Françoise, MANGION Jean et MILAN Henri arrivent à 18h15.

4. DELIBERATION N°80/2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** de créer la Commission d'Appels d'Offres à titre permanent, pour la durée du mandat, cette dernière siègera également aux jurys ;
- **Constate**, qu'après appel à candidatures, une seule liste a été présentée pour la constitution de la Commission d'Appels d'Offres, les nominations prenant ainsi effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant :

La liste présentée par Madame CALLET Marie-Pierre :

Titulaires	Suppléants
Marie-Pierre CALLET	Bernard WIBAUX
Jacques ARNOUX	Stéphanie MOUCADEL
Jean-Pierre FRICKER	Bernard MARIN
Vincent OULET	Michel GALLE
Jean-Denis SANTIN	Muriel CHRETIEN

- **Proclame** ci-dessous les conseillers communautaires suivants élus membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appels d'Offres :

Titulaires	Suppléants
Marie-Pierre CALLET	Bernard WIBAUX
Jacques ARNOUX	Stéphanie MOUCADEL
Jean-Pierre FRICKER	Bernard MARIN
Vincent OULET	Michel GALLE
Jean-Denis SANTIN	Muriel CHRETIEN

Par : **POUR : 39 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

5. DELIBERATION N°81/2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** de créer la Commission MAPA à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **Acte** le fait que la Commission MAPA sera présidée par le Président de la Commission d'appel d'offres et sera composée de 5 titulaires et de 5 suppléants qui sont ceux de la commission d'appel d'offres ;
- **Constate**, qu'après appel à candidatures, une seule liste a été présentée pour la constitution de la Commission MAPA :

La liste présentée par Madame CALLET Marie-Pierre :

Titulaires	Suppléants
Marie-Pierre CALLET	Bernard WIBAUX
Jacques ARNOUX	Stéphanie MOUCADEL
Jean-Pierre FRICKER	Bernard MARIN
Vincent OULET	Michel GALLE
Jean-Denis SANTIN	Muriel CHRETIEN

- Proclame ci-dessous les conseillers communautaires suivants élus membres titulaires et suppléants de la Commission MAPA :

Titulaires	Suppléants
Marie-Pierre CALLET	Bernard WIBAUX
Jacques ARNOUX	Stéphanie MOUCADEL
Jean-Pierre FRICKER	Bernard MARIN
Vincent OULET	Michel GALLE
Jean-Denis SANTIN	Muriel CHRETIEN

Par : **POUR : 39 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

6. DELIBERATION N°82/2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONCESSION

Le conseil communautaire délibère :

- Décide de créer la Commission Concession à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- Constate, qu'après appel à candidatures, une seule liste est présentée pour la constitution de la Commission Concession, les nominations prenant ainsi effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant :

La liste présentée par Madame CALLET Marie-Pierre :

Titulaires	Suppléants
Marie-Pierre CALLET	Bernard WIBAUX
Jacques ARNOUX	Stéphanie MOUCADEL
Jean-Pierre FRICKER	Bernard MARIN
Vincent OULET	Michel GALLE
Jean-Denis SANTIN	Muriel CHRETIEN

- Proclame ci-dessous les conseillers communautaires suivants élus membres titulaires et suppléants de la Commission Concession :

Titulaires	Suppléants
Marie-Pierre CALLET	Bernard WIBAUX
Jacques ARNOUX	Stéphanie MOUCADEL
Jean-Pierre FRICKER	Bernard MARIN
Vincent OULET	Michel GALLE
Jean-Denis SANTIN	Muriel CHRETIEN

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7. DELIBERATION N°83/2020 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) A CARACTERE PERMANENT

Le conseil communautaire délibère :

- **Adopte** le règlement intérieur de la CAO annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à modifier le présent règlement intérieur en cas d'évolution des seuils européens de procédures ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8. DELIBERATION N°84/2020 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION MAPA

Le conseil communautaire délibère :

- **Adopte** le règlement intérieur de la commission MAPA annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le président à modifier le présent règlement intérieur en cas d'évolution des seuils européens de procédures;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Madame PONIATOWSKI Anne arrive à 18h21.

9. DELIBERATION N°85/2020 : CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) ET PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID), pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.
- **Propose** la liste jointe en annexe des membres de la commission intercommunale des impôts directs afin de la soumettre au Directeur régional des Finances Publiques.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

10. DELIBERATION N°86/2020 : CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** de créer une Commission locale d'évaluation des charges transférées composées de dix membres.
- **Charge** Monsieur le Président de notifier cette délibération aux Communes pour désignation de leur représentant.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

11. DELIBERATION N°87/2020 : CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** de créer une Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **Arrête** le nombre de membres conseillers communautaires de la Commission à trois (3) et le nombre maximal de membres non conseillers communautaires de la Commission à trois (3) ;
- **Procède** à la désignation de trois (3) conseillers communautaires en qualité de membres élus à la CIAPH : Laurent GESLIN ; Jean-Pierre FRICKER ; Jean-Denis SANTIN.
- **Précise** que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
 - Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
 - La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
 - La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission
- **Autorise** le Président de la Communauté de communes Vallée des baux-Alpilles d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

12. DELIBERATION N°88/2020 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCVBA AU POLE D'EQUILIRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES (PETR)

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** ci-dessous les représentants titulaires et suppléants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au PETR du Pays d'Arles :

Titulaires	Suppléants
Hervé CHERUBINI	Alice ROGGIERO
Pascale LICARI	Gérard GARNIER
Bernard WIBAUX	Jean-Christophe CARRE
Anne PONIATOWSKI	Lionel ESCOFFIER
Jean MANGION	Laurent GESLIN

- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

13. DELIBERATION N°89/2020 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCVBA AU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX (SMVVB)

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** ci-dessous les représentants titulaires et suppléants pour siéger au Syndicat Mixte du Vigueirat Vallée des Baux (SMVVB) :

Titulaires	Suppléants
Lionel ESCOFFIER	Jean MANGION
Marie-Pierre CALLET	Michel GALLE

- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

14. DELIBERATION N°90/2020 : DEMANDE DE RETRAIT DE LA CCVBA DU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX (SMVVB) POUR LE COMPETENCE GEMAPI

Le conseil communautaire délibère :

- **Sollicite** le retrait de la CCVBA du SMVVB pour la compétence Gemapi ;
- **Demande** au SMVVB et à ses membres de prendre acte du souhait du retrait de la Communauté de communes et de se prononcer sur cette demande ;
- **Précise** que les modalités de répartition de l'actif et du passif devront faire l'objet, s'il y a lieu, de délibérations concordantes de la Communauté de communes et du syndicat ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

15. DELIBERATION N°91/2020 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCVBA AU SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES-MEDITERRANEE (SICTIAM)

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** ci-dessous les représentants titulaires et suppléants pour siéger aux réunions du Conseil Syndical :

Titulaires	Suppléants
Marie-Pierre CALLET	Laurent GESLIN
Yves FAVERJON	Stéphanie MOUCADEL
Gabriel COLOMBET	Alice ROGGIERO

- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

16. DELIBERATION N°92/2020 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DES BOUCHES-DU-RHONE (SMED 13)

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** Monsieur Laurent GESLIN comme représentant de la CCVBA à la Commission consultative du syndicat mixte d'énergie des Bouches-du-Rhône.
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

17. DELIBERATION N°93/2020 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE – DEPOT DE MUNITIONS DE FONTVIEILLE

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** comme membres représentants de la CCVBA à la Commission de Suivi de Site relative à l'exploitation du dépôt de munitions de Fontvieille :
 - Monsieur Michel GALLE, en qualité de membre titulaire ;
 - Madame Marion BISCIONE, en qualité de membre suppléant ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

18. DELIBERATION N°94/2020 : CREATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** de créer une Conférence des Maires composée du Président et des dix Maires de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Autorise** le Président, en tant que personne responsable, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

19. DELIBERATION N°95/2020 : DEBAT SUR L'OPPORTUNITE D'ELABORER UN PACTE DE GOUVERNANCE

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance ;
- **Autorise** le Président, en tant que personne responsable, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

20. DELIBERATION N°96/2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** comme membres du Conseil d'exploitation :
 - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Jacques ARNOUX ; Marion BISCIONE ; Hervé CHERUBINI ; Lionel ESCOFFIER ; Jean-Pierre FRICKER ; Laurent GESLIN ; Edgard MARECHAL ; Henri MILAN ; Vincent OULET ; Bernard WIBAUX.
 - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'assainissement : Thierry BACHET ; Jean-Yves LANOUE ; Georges MAZUY ; Yves NEGRE ; Bertrand RELAVE ; Gérard VIGNOUD
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

21. DELIBERATION N°97/2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** comme membres du Conseil d'exploitation :
 - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Hervé CHERUBINI ; Lionel ESCOFFIER ; Jean-Pierre FRICKER ; Laurent GESLIN ; Edgard MARECHAL ; Henri MILAN ; Vincent OULET ; Bernard WIBAUX
 - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'eau : Thierry BACHET ; Jean-Yves LANOUE ; Georges MAZUY ; Yves NEGRE ; Bertrand RELAVE ; Gérard VIGNOUD.
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Par : POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

22. DELIBERATION N°98/2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DU TOURISME

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** comme membres du Conseil d'exploitation :
 - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Béatrice BLANCARD ; Céline CASTELLS ; Hervé CHERUBINI ; Muriel CHRETIEN ; Yves FAVERJON ; Gérard GARNIER ; Laurent GESLIN ; Stéphanie MOUCADEL ; Marie-Christine UFFREN.
 - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme : Marie CRAQUELIN ; Bruno DANIEL ; Laurent GINOUX ; Karine PIEL ; Cédric VANIEUWENHUYSE ; Jean-Roch VEILLET.
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Par : POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

23. DELIBERATION N°99/2020 : CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** de créer les cinq (5) commissions thématiques intercommunales suivantes :
 - La Commission Administration Générale
 - La Commission Déchets
 - La Commission Transition Ecologique
 - La Commission Economie
 - La Commission Eau et Assainissement
- **Fixe** le nombre de membres de ces commissions comme suit :
 - Douze (12) membres pour la Commission Administration Générale
 - Douze (12) membres pour la Commission Déchets
 - Douze (12) membres pour la Commission Transition Ecologique
 - Douze (12) membres pour la Commission Economie
 - Six (6) membres pour la Commission Eau et Assainissement – DSP
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Par : POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

24. DELIBERATION N°100/2020 : ELECTIONS DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Le conseil communautaire délibère :

- **Proclame** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Administration Générale : Béatrice BLANCARD ; Jean-Christophe CARRE ; Céline CASTELLS ; Lionel ESCOFFIER ; Yves FAVERJON ; Laurent FERRAT ; Michel GALLE ; Henri MILAN ; Alice ROGGIERO ; Romain THOMAS ; Jean-Louis VILLERMY ; Bernard WIBAUX.
- **Proclame** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Déchets : Grégory ALI OGLOU ; Jacques ARNOUX ; Jean-Christophe CARRE ; Céline CASTELLS ; Lionel ESCOFFIER ; Laurent GESLIN ; Magali MISTRAL ; Vincent OULET ; Aline PELISSIER ; Gisèle PERROT-RAVEZ ; Anne PONIATOWSKI ; Jean-Denis SANTIN.
- **Proclame** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Transition Ecologique : Marie-Pierre CALLET ; Jean-Christophe CARRE ; Lionel ESCOFFIER ; Jean-Pierre FRICKER ; Michel GALLE ; Pascale LICARI ; Lara LODS ; Edgard MARECHAL ; Aline PELISSIER ; Gisèle PERROT-RAVEZ ; Isabelle PLAUD ; Jean-Louis VILLERMY.
- **Proclame** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Economie : Marion BISCIONE ; Patrice BLANC ; Béatrice BLANCARD ; Jean-Christophe CARRE ; Lionel ESCOFFIER ; Yves FAVERJON ; Edgard MARECHAL ; Henri MILAN ; Anne PONIATOWSKI ; Romaine THOMAS ; Jean-Louis VILLERMY ; Bernard WIBAUX.
- **Proclame** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Eau et Assainissement - DSP : Jacques ARNOUX ; Jean-Christophe CARRE ; Jean-Pierre FRICKER ; Anne PONIATOWSKI ; Jean-Denis SANTIN ; Bernard WIBAUX.
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Par : POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

25. DELIBERATION N°101/2020 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES (CCVBA)

Le conseil communautaire délibère :

- **Adopte** le règlement intérieur de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles tel que joint à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Par : POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

26. DELIBERATION N°102/2020 : CONDITION DE MISE EN PLACE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire délibère :

- **Inscrit** le droit à la formation dans les orientations suivantes :
 - être en lien avec les compétences de la Communauté de communes
 - renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : commande publique, mode de gestion des services publics locaux...)
 - donner la priorité aux nouveaux conseillers communautaires.
- **Fixe** le montant des dépenses de formation à 3 000 euros par an ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;
- **Précise** que les dépenses de formation seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté de communes pour le mandat, soit les exercices 2020 à 2026.

Par : POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

27. DELIBERATION N°103/2020 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Précise** que ce rapport fera l'objet d'une transmission à l'ensemble des Maires des Communes du territoire pour communication en Conseil municipal ;

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

28. DELIBERATION N°104/2020 : REPARTITION DE LA CONTRIBUTION AU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES ENTRE LA CCVBA ET SES COMMUNES MEMBRES – ANNEE 2020

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** que la communauté de communes sera la seule contributrice au titre du FPIC pour l'année 2020. Elle supportera ainsi sa part, soit 338 547 € et la totalité de la part de ses communes membres, soit 814 726 € (soit un montant total de 1 153 273 €) ;
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2020 de la CCVBA en section de fonctionnement, chapitre 014 – article 739223 – fonction 01 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, la fiche de répartition du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal, la fiche de répartition du FPIC entre communes membres ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

29. DELIBERATION N°105/2020 : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2021

Le conseil communautaire délibère :

- **Fixe** le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à 280 000 € ;
- **Charge** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- **Précise** que le produit de la taxe GEMAPI sera inscrit au budget principal de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, au chapitre 73, article 7346 ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

30. DELIBERATION N°106/2020 : TAXE DE SEJOUR

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** d'intégrer à la grille tarifaire relative à la taxe de séjour, cette nouvelle catégorie d'hébergement « auberges collectives » et d'appliquer le tarif adopté par la CCVBA pour la catégorie des hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles et chambres d'hôtes, soit 0,80 euros hors taxe départementale de 10% en sus.
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

31. DELIBERATION N°107/2020 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GROUPEMENT REGIONAL CIVAM PACA DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'ACTION ECONOMIQUE « DE FERME EN FERME » SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVBA

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le versement d'une subvention de 500,00 € au CIVAM Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous condition de la tenue effective de cette manifestation au regard du contexte sanitaire et de l'obtention de l'autorisation préfectorale nécessaire.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

32. DELIBERATION N°108/2020 : DESIGNATION DE LA PRESIDENTE DU COMITE TECHNIQUE

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** Madame Alice Roggiero, Présidente du Comité Technique de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

33. DELIBERATION N°109/2020 : CREATION DE DEUX POSTES PERMANENTS – CDD – REGIE TOURISME

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** deux emplois de conseiller(e) en séjour en contrat à durée déterminée.
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget régie service tourisme CCVBA « au chapitre 012- article 6411 et suivants.
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence.
- **Autorise** le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

34. DELIBERATION N°110/2020 : APPROBATION DU TRANSFERT DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE DE SAINT REMY DE PROVENCE SUR LES PERIMETRES DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES DE LA GARE ET DE LA MASSANE

Le conseil communautaire délibère :

- **Accepte** la délégation du droit de préemption urbain de la Commune de Saint-Rémy de Provence sur les secteurs suivants :
 - Zone d'activité de la Gare (UE et AUE)
 - Zone d'activité de la Massane (UE et AUE)
- **Demande** qu'une copie de l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner ayant un intérêt communautaire sur la Commune de Saint-Rémy de Provence soit transmise à la Communauté de communes ;
- **Donne** pouvoir au Président de la Communauté de communes pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain à savoir :
 - La notification de cette délibération à la Préfecture, à la DDTM, à la DRFIP, à la chambre des notaires, au tribunal de grande instance de Tarascon
 - L'affichage au siège de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et des Mairies concernées de la présente délibération pendant un mois
 - La mention de cette délibération dans un journal d'annonces légales
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

35. DELIBERATION N°111/2020 : PERIMETRE DE PROTECTION AUTOUR DU CAPTAGE DE MANVILLE. CHANGEMENT DE PROPRIETAIRES POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE BE N°140 ET L'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LA COMMUNE DES BAUX-DE-PROVENCE

Le conseil communautaire délibère :

- **Acte** la poursuite des démarches auprès des nouveaux propriétaires, à savoir Madame et Monsieur Danah et Matthias ALLGAIER selon les conditions définies ci-dessus.
- **Désigne** Maître Bénédicte SEGUI-DISANTANTONIO, Notaire à la Résidence de SAINT-ETIENNE-DU-GRES, afin de régler toutes les formalités nécessaires à cette acquisition et notamment l'établissement de l'acte de vente et de servitude ;
- **Autorise** Monsieur Hervé CHERUBINI à signer, en tant que personne responsable, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

36. DELIBERATION N°112/2020 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA POUR L'ANNEE 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de la CCVBA pour l'année 2019 ;
- **précise** que ces rapports seront transmis à l'ensemble des Communes du territoire pour présentation en Conseil Municipal ;

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

37. DELIBERATION N°113/2020 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA CCVBA POUR L'ANNEE 2019

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCVBA pour l'année 2019 ;
- **Précise** que ce rapport sera transmis à l'ensemble des Communes du territoire pour présentation en Conseil Municipal ;

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

38. DELIBERATION N°114/2020 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCVBA A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES DECHETS DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** Madame Anne PONIATOWSKI comme représentant de la CCVBA à la Commission consultative des déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

La séance est levée à 20h12.

Le Président



Hervé CHERUBINI

